



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004227

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de Droit de Strasbourg.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Droit* de l'Université de Strasbourg se présente, comme la plupart des licences de ce type, de manière assez classique à la fois dans ses contenus et dans sa structure. Elle propose au travers d'une démarche progressive jusqu'à une certaine spécialisation en troisième année d'acquies non seulement une culture juridique générale assise sur des savoirs disciplinaires, mais également des approches méthodologiques favorisant la réflexion et le raisonnement. Elle ne néglige toutefois pas une certaine ouverture au travers d'éléments d'initiation à l'économie, à la gestion et à la science politique par exemple. De plus, une unité de langue est rendue obligatoire chaque semestre. Elle accueille chaque année un peu plus de 1500 étudiants en première année, 750 à 850 en deuxième et 540 à 640 pour la troisième. La grande majorité des titulaires de cette licence poursuivent en master.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est très lacunaire. De nombreuses informations ne sont pas renseignées alors même que l'autoévaluation, réalisée au niveau de l'Université, a pointé ce problème.

Le projet pédagogique présenté est cohérent dans ses objectifs disciplinaires et propose une spécialisation progressive. À partir d'un socle d'enseignements fondamentaux disciplinaires et méthodologiques, il prépare principalement les étudiants à la poursuite d'études dans les masters juridiques. La formation laisse une place à des unités de découverte ou d'ouverture en dehors du champ disciplinaire (économie, gestion et science politique), ainsi



qu'à une unité de langues. Les nouvelles technologies y ont une place faible. L'évaluation des enseignements et leur adéquation avec les objectifs de la formation ne semblent pas être une préoccupation centrale des organes de pilotage de la mention.

Le taux d'abandon en première année y est assez élevé, environ un tiers de l'effectif. En conséquence, des outils d'accompagnement des étudiants en échec sont en voie de structuration. Cependant, les éléments présentés comme des aides à la réussite et à l'accompagnement des étudiants – ainsi, il existe un référent pédagogique par amphithéâtre – sont peu nombreux et peu concrets à la lecture du dossier. Un tutorat a certes été mis en place, mais ses modalités ne sont pas explicitées. Au niveau de l'Université, l'orientation, le développement des passerelles, ainsi que la mobilité internationale sont des éléments centraux de la politique de l'Établissement, mais, faute d'indicateurs et d'informations, il est difficile d'en mesurer l'impact sur cette mention.

Des éléments de préparation des étudiants à une orientation progressive vers une insertion professionnelle sont évoqués. Ainsi, un stage est possible sur la base du volontariat, de même qu'une unité de préparation au projet professionnel en 1^{ère} année. Cependant, ces éléments affichés ne sont pas assis sur des analyses quantitatives. La place des intervenants professionnels apparaît faible. L'objectif principal semble donc la préparation des étudiants à la poursuite en master dans le domaine juridique.

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe par année et par amphithéâtre. Un référent pédagogique est l'interlocuteur privilégié des étudiants en difficulté. La coordination est assurée, sous l'autorité du Doyen, par des assemblées de Faculté qui sont régulièrement réunies pour évoquer les questions pédagogiques, les projets d'innovation pédagogique et les orientations scientifiques. La présence de directeurs des études est mentionnée dans le dossier, mais leur rôle n'est pas explicité. Les structures de pilotage sont donc peu décrites dans leur fonctionnement, à l'exception du référent pédagogique. Il est également dommage qu'à ce jour, les outils de connaissance et de suivi de la population étudiante ne soient pas pris en compte par la structure de pilotage. De trop nombreux éléments d'information font encore défaut alors même que la précédente évaluation avait déjà pointé ces lacunes.

- Points forts :
 - Adéquation entre le projet et les contenus disciplinaires.
 - Le rôle du référent pédagogique d'amphithéâtre.
 - La diversité des options en troisième année préparant au choix et à la poursuite en masters.

- Points faibles :
 - Dossier insuffisamment renseigné.
 - Le défaut de suivi et de connaissances des étudiants par les organes de pilotage.
 - Fort taux d'abandon en L1 non pris en compte par le dossier.
 - Faible attractivité en L3.
 - Pas de respect des recommandations de l'évaluation précédente.
 - L'absence d'utilisation de l'autoévaluation qui pointe pourtant des insuffisances matérielles.
 - Le manque d'informations relatives à la concrétisation au niveau de la mention des ambitions affichées au niveau de l'établissement.

Recommandations pour l'établissement

La constitution du dossier devrait faire l'objet d'une plus grande attention. De trop nombreux éléments demeurent non renseignés ou insuffisamment développés et explicités.

Il serait souhaitable que la formation se saisisse des outils de cadrage et du processus d'autoévaluation mis en place par l'établissement.

La structuration, à partir du référent d'amphithéâtre, d'une véritable équipe de formation, au service de la réussite des étudiants et de leur projet personnel, pourrait contribuer à répondre, par exemple, au fort taux d'abandon et d'échec.

Il paraît souhaitable que les outils d'évaluation et de suivi des étudiants et du devenir de ceux-ci se développent et fassent l'objet d'une véritable appropriation par l'équipe pédagogique.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	Années antérieures à la fusion des trois universités de Strasbourg - Données indisponibles			1580	1511
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				749	840
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				544	634
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				3	4
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)				36,6	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				32,32	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3LI130004227

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Réponse à l'AERES

Licence Droit

Suite au rapport de l'AERES sur la maquette de la licence en droit et aux remarques formulées, il est possible d'apporter les réponses suivantes articulées en cinq points principaux

1. Place des nouvelles technologies

Tout étudiant inscrit à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion a accès à la plateforme Moodle à partir de laquelle il pourra consulter :

- les cours et supports de cours en ligne ;
- les plans de cours (tous les plans de cours correspondant à chacun des enseignements) ;
- les fiches de TD (3^{ème} année en 2011/2012 et maintenant 2^{ème} année en 2012/2013) ;
- les ressources du SCD ;
- les cours de l'UNJF + un logiciel d'autoformation en ligne pour le C2i.

Lors de l'accueil de rentrée des primo entrants et tout au long de l'année universitaire, des formations à la prise en main de l'ENT sont dispensées.

2. Evaluation des enseignements et adéquation avec les objectifs de la formation

La Faculté, certes avec retard, met en place un dispositif d'évaluation de ses prestations afin de les améliorer.

- L'expérience avait été tentée il y a une dizaine d'années sur la base du volontariat mais a rencontré l'opposition de nombreux enseignants qui ont refusé d'y participer.
- Le dispositif va être repris et sera opérationnel à partir de la rentrée 2012 en Licence et en Master I et II.
- Conformément à la politique de l'établissement, la Faculté entend procéder à une évaluation systématique de ses enseignements et de ses formations et à la nomination d'un chargé de mission ayant en charge le traitement de ces questions
- Plus d'un tiers des enseignements pratiques sont dispensés par des professionnels (avocats, magistrats, notaires...).

3. Lutte contre l'échec

La lutte contre l'échec, notamment en première année de licence, mobilise l'équipe décanale, les enseignants référents et les équipes pédagogiques. Une réflexion sur le tutorat a été menée au cours de la présente année universitaire et la Faculté est en mesure de présenter de nouvelles propositions dans le cadre du plan Réussir en licence.

- Le taux d'échec s'explique notamment par la présence de nombreux bacheliers provenant de filières techniques et professionnelles, pour ces derniers, le taux de réussite est très faible.
- Mise en place d'un tutorat, dont vous trouverez le bilan pour 2009/2010.
- Mise en place d'un tutorat spécifique pour les étudiants handicapés depuis la rentrée 2012 dont nous dresserons le bilan en juin/juillet.
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les étudiants en difficulté dans le cadre du Plan Réussir en Licence, adopté au dernier Conseil de Faculté, et mis en œuvre en deux étapes (rentrée 2012 puis rentrée 2013).
- Renforcement du rôle et de la place des référents pédagogiques qui assurent des permanences pour rencontrer les étudiants.
- Dispositif spécial pour les étudiants salariés avec des cours et TD tous les samedis, des permanences et un référent salarié.

4. L'orientation/Professionalisation

La Faculté a depuis de nombreuses années lancé une réflexion sur l'orientation et l'insertion professionnelles et à ce titre a multiplié les initiatives.

- Importance des Licences professionnelles, quatre à ce jour, mais il est difficile de les multiplier eu égard au potentiel enseignant nécessaire.
- Importance du « Projet Professionnel de l'Etudiant », obligatoire en 1^{ère} année, auquel participe une douzaine d'enseignants.
- Création d'une **fonction insertion professionnelle** en 2011 dont le titulaire a rang de Vice-doyen.
- Existence de passerelles entre la licence DROIT et la licence AES (à l'issue du S1 et du S4).
- Importance du nombre d'étudiants ayant choisi de faire un stage.
- Existence d'une UE en licence 3 consacrée à un enseignement en langue étrangère pour formaliser la rédaction d'un CV.

Elle a par ailleurs pris un ensemble de mesures à destination des lycéens afin de les aider dans leur choix.

- Interventions d'enseignants de la Faculté dans une vingtaine de lycées d'Alsace lors de journées d'orientation pour présenter notre établissement.
- Participation de la Faculté aux journées des Universités avec l'animation d'un stand par plus de quinze enseignants se relayant.
- Visites de la Faculté et des bibliothèques par des classes de terminale prises en charge par les enseignants, les élus étudiants et le personnel administratif.
- Portes ouvertes de la Faculté : mobilisation des enseignants par des cours ouverts au public dispensés en amphithéâtres, mise en place de points de rencontre avec les administratifs et les enseignants relatifs aux départs à l'étranger, aux études de langues, aux outils informatiques...

La Faculté a mis en place un dispositif d'orientation des étudiants principalement de licence 3 :

- forum des métiers avec cette année plus de trente-cinq métiers représentés ;
- journée des masters avec une présentation de l'ensemble des masters proposés par la Faculté par les équipes pédagogiques et les intervenants professionnels ;
- interventions et conférences régulières en amphithéâtres de professionnels du droit pour une présentation de leur métier (banquier, cadre d'entreprise, notaire, juge...).

5. L'attractivité

La Faculté grâce à un dispositif d'équivalence entend s'ouvrir à d'autres publics étudiants en leur permettant notamment d'intégrer la licence 3, c'est ainsi que pour les titulaires d'un BTS ou du DUT, des passerelles leurs permettent en fonction de leur cursus et des résultats obtenus de rejoindre la licence 3 ou la licence 2, avec pour cette année universitaire près de 500 demandes.